Ministère
de l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Faune
et des Parcs
Québec

Québec, le 7 juillet 2026

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Nation Naskapi de Kawawachikamach
C.P. 5111
Kawawachikamach (Québec) G0G 2Z0

N/Réf. : 3215-21-014

Objet : Projet de démantèlement, nettoyage et remise en état de sites de camps mobiles – Demande #18 par la Nation Naskapi de Kawawachikamach

---

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 25 mai 2026, concernant le projet de démantèlement, nettoyage et remise en état de sites de camps mobiles – Demande #18, et après avoir été informé de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), que le projet décrit ci-dessous n'est pas assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Procéder au démantèlement, au nettoyage et à la remise en état du camp mobile suivant :

  - SCM 10573-10 Latitude 56.64 Longitude -68.39.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans le document suivant, et ce, jusqu'au 31 décembre 2030 :

- Lettre de M. Nathan Uniam, de la Nation Naskapi de Kawawachikamach, à M. Frédéric Guay, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 25 mai 2026, concernant le projet de démantèlement, nettoyage et remise en état de sites de camps mobiles – Demande #18, 2 pages et 1 pièce jointe :

  - Formulaire « PN 1 – Renseignements préliminaires », daté du 25 mai 2026, 22 pages incluant 3 annexes.

N/Réf. : 3215-21-014 Le 7 juillet 2026

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,

Frédéric Guay